

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : MM. Tony LEVEQUE, Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VERON, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, MM. Christophe BERAUDY, Frédéric LUISETTI, Fabien CONILLEAU, Cyril GUIDEC, Mmes Mathilde BARASSE, Gwénaëlle FROISSARD, Anaïs FOUSSIER, MM. Michel BERNARD, Laurent BOUTTEVIN.

Etaient absents excusés : Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET (procuration L. BOUTTEVIN).

Secrétaire de séance : Mme Emma VERON.

Avant l'ouverture de la séance, Mme Marie-Josèphe JADELLOT informe M. le Maire et le Conseil Municipal de son intention de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale et fait lecture de ses raisons.

M. le Maire en prend acte et ouvre la séance en demandant d'ajouter à l'ordre du jour un rapport concernant la modification du nom d'un lieu-dit.

D230215-01 : BUDGET ASSAINISSEMENT : OUVERTURE DE CREDITS A L'INVESTISSEMENT 2015

A toutes fins utiles, et conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'ouverture de crédits d'investissement sur l'année 2015 sur le budget « Assainissement » à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2014, soit 76 469 €, et ce dans le but d'engager les premières dépenses nécessaires avant le vote du budget :

- chapitre 20 : immobilisations incorporelles (frais d'études)
- chapitre 23 : immobilisations en cours (installations, matériel)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'ouverture des crédits à l'investissement pour 2015 sur le budget « Assainissement ».

D230215-02 : MISE EN PLACE D'UNE REGIE « DROITS DE PLACE ET MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES DIVERSES »

A la suite de la délibération D190115-01 du Conseil municipal 2015 instituant des droits de place pour différentes manifestations, et conformément aux textes de loi de référence, soit :

- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique,
- le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'instauration d'une régie des droits de place et des manifestations événementielles diverses qui permettra de percevoir les recettes des droits de place et des droits d'entrée pour les spectacles ou activités payantes ponctuelles organisés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'instauration d'une régie « droits de place et manifestations événementielles diverses ».

D230215-03 : MISE EN PLACE D'UN TARIF « ATELIER PORTES DU TEMPS »

A la suite de la délibération D151214-08 du Conseil municipal du 15 décembre 2014 relative à l'appel à projet « atelier Patrimoine – les Portes du Temps », il est proposé au Conseil municipal de voter les tarifs de l'atelier prévu du 13 au 17 avril 2015, soit :

- 70 € par participant pour 5 jours de stage, repas compris ;
- A noter qu'en cas d'accord de subventions par les partenaires sollicités, une 2^{ème} session de stage est prévue du 20 au 24 avril 2015 dans les mêmes conditions d'organisation.

D'autre part, vous trouverez en annexe un tableau prévisionnel financier, avec ou sans subventions accordées, sachant que les dossiers de demande de subventions sont en cours d'analyse chez les différents partenaires sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité moins 3 abstentions les tarifs de l'atelier Patrimoine.

D230215-04 : SALLE POLYVALENTE : TARIF « CASSE »

Il est proposé au Conseil municipal de voter un tarif « casse » lors de détérioration du matériel mis à disposition lors de la location de la salle polyvalente, soit :

- Refacturation des éléments cassés ou détériorés au tarif de remplacement proposé par la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- le principe de refacturation au tarif de remplacement du matériel détérioré lors de la mise à disposition de la salle polyvalente,
- l'ajout de ce principe dans le contrat de location de la salle.

D230215-05 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les modifications statutaires de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe. Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlignage) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

1 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE (p 3)

. L'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision des documents de planification urbaine que sont le PLU et les documents d'urbanisme dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU

COMPÉTENCES FACULTATIVES :

1 – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT (p 9)

e) Énergie renouvelable

~~L'étude de zone de développement de l'éolien est d'intérêt communautaire.~~

La mise en œuvre d'action (définition, études, gestion) s'inscrivant dans une politique communautaire climat énergie est d'intérêt communautaire.

2 – ACTIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL ET SCOLAIRE (p 10)

2 – 1 : Action culturelle :

- . En matière de lecture publique, est d'intérêt communautaire,
- La mise en œuvre d'une politique de lecture publique (définition, études, gestion,...) comprenant notamment :
 - l'animation, la valorisation et la gestion des moyens du réseau de lecture publique,
 - le partenariat avec les associations du territoire communautaire ayant pour objet la lecture publique
 - la construction ou la reprise, l'amélioration et l'entretien, la gestion et le fonctionnement d'équipements culturels de lecture publique situés sur le territoire communautaire »

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines suivants comme indiqué supra.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe :

* **Compétences Obligatoires :**

- Aménagement de l'Espace (1)

* **Compétences Facultatives :**

- Protection et mise en valeur de l'environnement (*e – énergie renouvelable*)

- Actions dans le domaine culturel et scolaire (*2-1 : Action culturelle – Lecture Publique*)

D2300215-06 : CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LIEU-DIT

Le nom du lieu-dit « la Petite Picaudière » avait été attribué respectivement aux parcelles n° ZX50, ZX51 et ZX54.

A la suite de la demande écrite de M. LANGLAIS le 23 décembre dernier, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le changement de dénomination des parcelles cadastrales suivantes :

- N° ZX50, ZX51 et ZX54 : nouveau nom « les Picaudières » en remplacement de « la Petite Picaudière »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal se prononce sur la dénomination des parcelles cadastrales suivantes : N° ZX50, ZX51 et ZX54 : renommées « les Picaudières »

INFORMATIONS DIVERSES :

- Concernant la délibération D230215-05 relative à la modification des statuts de la communauté de communes, le Conseil municipal adopte le point « 1) *Aménagement de l'espace* » sous réserve de défendre les parcelles classées « espaces boisés classés » dans le PLU de Parcé-sur-Sarthe. Concernant le point « 2) *action culturelle* » le Conseil sera également vigilant quant au financement de la nouvelle bibliothèque communautaire ;
- Information concernant la mise en place d'un marché de producteurs et d'artisans locaux : le Conseil municipal acte le principe de la mise en place d'un marché de ce type. Après la réunion du 10 février 2015, d'autres réunions de préparation avec les différents acteurs sont prévues, notamment le 24 mars prochain à 19h30 aux Ecuries ;
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Limitation de vitesse au lieu-dit « le Verduron » : le Maire fait part au Conseil de la réponse donnée par le Conseil Général à la commune d'Avoise ;
- Suites de la requête contre la commune et le S.I.A.E.P. au sujet du permis de construire du futur château d'eau : le Maire informe le Conseil qu'il a pris un arrêté de retrait du permis. Les riverains seront à nouveau sollicités concernant le terrain ;
- Mise en place d'un Pédibus pour les 2 écoles : des familles sont inscrites, les accompagnateurs bénévoles se sont proposés et le parcours est défini. Un test est prévu le mercredi 4 mars prochain au rendez-vous rue des coquelicots ;
- Elections départementales : un planning des permanences électorales dans les bureaux de vote est disponible en Mairie. Pensez à vous inscrire.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 30 mars 2015 à 20h00

LES MEMBRES PRESENTS :

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU

Christophe BÉRAUDY

Frédéric LUISETTI

Fabien CONILLEAU

Cyril GUIDEC

Mathilde BARASSÉ

Gwénaëlle FROISSARD

Anaïs FOUSSIER

Michel BERNARD

Marie-Josèphe JADELLOT (démissionnaire le 23/02/2015 avant séance)

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET (procuration L. BOUTTEVIN)

Laurent BOUTTEVIN